

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Caroline BAUMERT, Anne DIETRICH, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART et Philippe SCHMITT

Procuration : Caroline BAUMERT à Valérie HIRTZ
Anne DIETRICH à Maxime METZ
Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Maxime METZ, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Mise en place de protection anti-intrusion et d'un filet pare-ballons au terrain de football

Le Conseil municipal décide de réaliser le projet et de valider l'avant-projet d'un montant de 32 876,62 € HT. Le Conseil décide de retenir les offres suivantes :

- Mise en place de blocs anti-intrusion, devis n°10325025, Entreprise VOGEL, sis 67750 SCHERWILLER, pour un montant HT de 12 938,00 €,
- Travaux d'aménagement comprenant la fourniture de borne escamotable mécanique, verrouillable, devis n°10325049, Entreprise VOGEL, sis 67750 SCHERWILLER, pour un montant HT de 7 000,00 €,
- Filet pare-ballons, devis n°D22869, Entreprise NERUAL, sise 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN, pour un montant HT de 11 187,40 €,
- Plantations, devis n°24008131, Entreprise LEDERMANN, sise 67880 KRAUTERGERSHEIM, pour un montant HT de 1 751,22 € sans le terrassement création d'une noue d'infiltration,

Le Conseil approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter la subvention de la Région à hauteur de 50 % et à déposer une demande d'urbanisme pour ces travaux

Adopté à l'unanimité

Zone de loisirs : mise en place d'une clôture souple

Le Conseil décide de ne pas réaliser de clôture souple compte tenu du problème de sécurité. La clôture existante sera enlevée.

Adopté à l'unanimité

Élargissement de la rue Binnweg

Le Conseil municipal décide d'annuler les délibérations des 18 juillet et 29 août 2024 concernant le plan d'alignement, charge le Maire de faire du porte à porte pour recueillir les signatures pour les cessions de terrain à 1 € (un euro) symbolique de tous les propriétaires concernés et dit que le Maire devra présenter les signatures lors du prochain conseil.

Adopté à la majorité des voix

Travaux de viabilisation du bâtiment presbytère

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de réparation du réseau d'assainissement au 34 Haut-Village et de retenir l'offre de l'entreprise BTP STEGER, sise 67560 ROSHEIM pour un montant HT de 3 337,00 €.

Adopté à la majorité des voix